

A l'écoute de Néac



EDITO



Chères Néacaises, Chers Néacais,

Cette année 2020 se termine dans le même contexte qu'elle a débutée. Je ne me répéterai pas sur les protocoles et attitudes à adopter pour éviter au maximum la contamination. Beaucoup de choses ont été dites. Le civisme de chacun permettra sûrement un jour de sortir la tête hors de l'eau de cette période compliquée.

Un regret cependant de ce début de mandat : ne pas avoir pu vous rencontrer lors de la traditionnelle soirée de présentation du conseil municipal, qui a lieu après chaque élection, pour vous présenter l'ensemble de l'équipe élue. Espérons que les vœux de Janvier permettront de rattraper ce retard si la situation sanitaire le permet, mais il est encore trop tôt pour se prononcer sur la faisabilité de cette soirée.

De nombreux dossiers ont été entrepris et réalisés depuis la mise en place du nouveau conseil municipal.

Nous avons pu, enfin, faire expulser les différents squats qui gangrénait depuis plusieurs mois notre commune. Avec l'aide des propriétaires des habitations, Monsieur Le Sous-Préfet, et la force publique, notre village a retrouvé une certaine quiétude.

Notre école a ouvert ses portes à la rentrée, après deux mois d'intenses travaux de rénovation, accueillant une nouvelle directrice et un nouveau professeur. Une équipe dynamique au service de nos chères têtes blondes.

De plus, une pièce de la partie habitation jouxtant les classes est en cours de réhabilitation pour y recevoir très prochainement les nouveaux bureaux du SIRP (bureau des 3 écoles de Néac – Pomerol et Lalande de Pomerol). Cette rénovation est réalisée par nos agents techniques, évitant ainsi de trop impacter notre fragile budget.

Mais ce début de mandat est aussi marqué par d'autres points importants qui incombent chaque administré, notamment par des rappels à l'ordre sur la non-conformité des constructions vis-à-vis du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) en place depuis quelques années dans le Grand Saint Emilionnais, où nous adhérons.

Les ouvrages, tels que clôture, abris de jardin, piscine et/ou local technique, ouverture de fenêtre, ravalement de façade, réfection de toiture, peinture des volets etc... sont soumis à autorisation. Un simple dossier, disponible en Mairie, doit être impérativement rempli pour approbation au bout d'un mois par les Services Instructeurs de l'Etat. Cette obligation nécessaire évitera des désagréments par la suite, et surtout vous protégera auprès d'éventuels contrôles de l'administration, évitant ainsi la démolition de votre projet ou le tribunal administratif.

Il y a eu un avant PLU, et un après PLU maintenant. Auparavant, des choses pouvaient se faire sur simple autorisation de la Mairie. Ce n'est plus le cas.

Vos conseillers municipaux, adjoints et moi-même sommes à votre disposition pour mener à bien vos projets dans la légalité, et surtout dans les temps impartis.

Il en va de même pour les règles de bruits de voisinage soumises à horaires le week-end, plantations d'arbustes sur les limites de propriété, ou brulage de végétaux. Votre commission communication vous en a détaillé les règles dans les pages suivantes.

Pour ce qui est des futurs projets sur la commune, nous allons volontairement attendre la mise en place du nouveau budget 2021 pour réaliser certaines actions coûteuses. Comme je vous le disais dans le précédent édito, les dotations de l'Etat diminuant, et depuis Mars dernier, les locations de nos deux salles n'ayant pas rapportées, nous devons rester très prudents sur la maîtrise de nos dépenses.

Un dernier mot qui sera sportif pour terminer cet édito. J'ai un réel plaisir à vous annoncer que la commune de Néac sera sur le parcours du Tour de France 2021, lors du contre la montre Libourne – St Emilion le 17 Juillet prochain. Epreuve sportive très appréciée des Français, c'est un réel atout pour mettre en valeur notre région surtout lors de la saison estivale, et une fierté pour des petites communes comme la nôtre d'être sur le passage d'un tel évènement.

J'espère de tout cœur que malgré ce contexte sanitaire, vos fêtes de fin d'années n'en seront pas trop perturbées et que vous pourrez les passer auprès des vôtres, dans la joie et la sérénité.

Bien à vous,

PATRICK FOURREAU
MAIRE DE NEAC

ACTIONS REALISEES DES COMMISSIONS

FINANCES - Marchés Publics	Travaux de mise en conformité de l'école : coût total des travaux 50 763.90€ HT avec des subventions de l'Etat, du conseil départemental et de la CDC du GSE à hauteur de 72%.
VOIERIE URBANISME <i>Assainissement-Accessibilité</i>	Curage des fossés à Bertineau (en cours)
BATIMENTS Commission de Sécurité	Peintures refaites au Presbytère Réfection de la salle de l'école pour accueillir le bureau du SIRP
COMMUNICATION	Création du site — en cours d'élaboration Mise en place d'un questionnaire auprès des administrés Mise en place du journal de Décembre 2020
ENVIRONNEMENT	Mise en place de zone de tri et compostage au cimetière
SOCIAL	Mai : distribution de masques Juin : mise en place du plan canicule, affiche, recensement des personnes à risque Juillet : distribution de flyers canicules Août : rencontre avec l'équipe du cabinet infirmiers+affichage de l'article Octobre : mise en place d'une permanence social à la mairie+ participation commission action sociale CDC Novembre : mise en place du plan bleu « reconfinement covid » Actions d'accompagnement individuel

ACTIONS DES ORGANISMES SYNDICATS

SIRP (Syndicat Intercommunal de groupe- ment Pédagogique) Pomerol, Néac, Lalande de Pomerol	Ecole de Néac, pour la rentrée de Sept 2020, classe de CP et de CE1 Nouvelle directrice : Astrid LEOQUET Nouvel instituteur : Arthur OUGIER
SIETAVI (Syndicat Intercommunal d'Etudes de Travaux et d'Amé- nagement de la Vallée de L'Isle)	Le SIETAVI a été créé en 1990. Ses compétences : <ul style="list-style-type: none"> • Le nettoyage du lit; • la végétation et la protection des berges; • la remise en état des ouvrages d'art nécessaire à la restauration de la navigation. Le Syndicat assure la cohérence de la programmation des projets touristiques et économique liés à la rivière et aux canaux de dérivation; l'entretien régulier des sites remis en état (berges, lit de la rivière, ouvrages d'art). Par ailleurs, il participe à la protection de la nature au plan national et Européen en appui des avis des communes.
SIEA du Libournais (Syndicat Intercommunal d'Eau et Assainissement de l'Est du Libournais)	Les eaux usées de nos habitations nécessitent d'être évacuées puis restituées dans le milieu naturel tout en préservant la santé publique et l'environnement. Il convient donc de traiter les polluants véhiculés par nos eaux usées (essentiellement matière organique, azote et phosphore) afin de limiter leur impact sur nos milieux aquatiques
SDEEG (Syndicat Départemental Elec- trique de la Gironde)	Le SDEEG a vocation à étudier les questions d'ordre technique, administratif et juridique concernant la distribution d'énergie électrique, d'une part et, d'autre part, l'organisation en commun du contrôle syndical des distributions d'énergie électrique.
SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Chenil du Libournais)	Créé par arrêté préfectoral du 17 novembre 1983, le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Libournais est né d'une volonté de porter une réponse collective à une problématique spécifique à la divagation, en particulier, des chiens errants trop souvent visibles sur nos territoires communaux. Comité syndical le 16/07/2020 avec la mise en place du nouveau bureau, leg de 240000€.

INFORMATIONS MUNICIPALES

BRUITS DE VOISINAGE

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être exécutés que :

- Les jours ouvrables de 8H30 à 12H30 et de 14H30 à 19H30
- Les samedis de 9H00 à 12H00 et de 15H00 à 19H00
- Les dimanches et jours fériés de 10H00 à 12H00

DECHETS SAUVAGES

Procédure pénale : les procès-verbaux de constatation de l'infraction sont notifiés au contrevenant et communiqués à l'officier du ministère public (tribunal de police).

Hormis la violation des dispositions de l'article R644-2, les contraventions des quatre premières classes feront l'objet d'un timbre amende.

S'agissant de cette exception, et pour les contraventions de 5ème classe, un passage devant le tribunal de police est obligatoire.

Les sanctions encourues par le contrevenant sont :

- Pour l'abandon de déchets ou de matériaux en un lieu public ou privé ; contravention de 2ème classe (art R. 632-1 du code pénal),
- Pour le dépôt sur la voie publique de matériaux qui gênent le passage ; contravention de 4ème classe (art R. 644-2 du code pénal).
- Enfin pour les contraventions susvisées mais commises à l'aide d'un véhicule ; contravention de 5ème classe (art R. 635-8 du code pénal),

Le prix des contraventions

Au terme de l'article 131-41 du code pénal ; « Le taux maximum de l'amende applicable aux personnes morales est égal au quintuple

Coût des contraventions :

1ère classe : 11 € normal - 33 € majoré 38 € maximum

2ème classe : 35 € normal - 75 € majoré 150 € maximum

3ème classe : 68 € normal - 180 € majoré 450 € maximum

4ème classe : 135 € normal - 375 € majoré 750 € maximum

BRULAGE DE DECHETS

Le brûlage à l'air libre des déchets verts produits par les particuliers (tonte de pelouse, taille de haies et d'arbustes, débroussaillage), les professionnels (espaces verts et paysagistes) et les collectivités locales est interdit toute l'année sur l'ensemble du territoire.

Ces déchets doivent impérativement être déposés en déchetterie ou en valorisation directe (broyage, compostage).

Le non-respect de cette interdiction peut donner lieu à une amende de 450€.

INFORMATIONS MUNICIPALES

ANIMAUX ERRANTS

Afin d'éviter les conflits de voisinage, il est expressément recommandé aux propriétaires d'animaux domestiques notamment de race canine de ne point laisser divaguer ces bêtes sur les voies communales et rurales.

Le code rural L211-19-1 précise que ces animaux doivent être maintenus à l'intérieur des propriétés ou dans les véhicules en cas de déplacement.

Sur le plan pénal, les propriétaires qui, faute de les tenir enfermés, attachés ou enchaînés, laissent divaguer les animaux sont sanctionnés.

Sont également réprimés par une contravention de 2^{ème} classe, ceux qui n'ont pas retenu leurs chiens lorsqu'ils attaquent ou poursuivent les passants, quand bien même il n'en serait résulté aucun mal ou dommage.

TAILLAGE DE HAIES

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable, à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage. En bordures des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou son représentant ou son locataire) qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue. Les services municipaux, quant à eux, sont chargés de l'élagage des arbres plantés sur la voie publique.

Les arbres, haies ou arbustes dont la hauteur dépasse 2 mètres doivent être plantés à une distance minimale de 2 mètres de la ligne qui sépare les propriétés. Les plantations dont la hauteur est inférieure ou égale à 2 mètres doivent être plantées à une distance minimale de 50 cm de la limite de propriété.

ENTRETIEN DES COURS D'EAU

Chaque propriétaire riverain d'un cours d'eau privé est tenu à son "entretien régulier" (article L. 215-14 du Code de l'environnement). Pour autant, vous n'êtes pas libre d'entreprendre ce que vous voulez. Cet entretien doit laisser libre l'écoulement naturel des eaux tout en favorisant le bon développement de la faune et de la flore dans et aux abords du cours d'eau. Vous êtes tenu d'éliminer les débris et autres amoncellements végétaux, flottants ou non, de couper et d'élaguer la végétation des rives. Généralement, un simple entretien manuel suffit.

ASSOCIATIONS COMMUNALES

2020 sera marquée par un contexte sanitaire difficile
qui a mis à mal le milieu associatif.

Les associations sur notre commune s'adaptent et comptent sur votre participation
afin de favoriser l'échange et le lien social.



A.C.C.A

Association Communale de Chasse Agréée

Président : Vincent BUBIEN 06 09 41 96 43

La chasse est un loisir, une détente, une découverte de la nature et surtout le lien avec le chien. Mais aussi la chasse assure une mission d'intérêt public pour la régulation d'espèces nuisibles décidée par le Préfet, la veille sanitaire de la faune. Elle permet de maintenir un équilibre acceptable entre pérennité des espèces, dégâts sur les cultures et impact environnemental. Elle conduit des actions à la protection et la reconquête de la biodiversité par la plantation de haies et l'aménagement des milieux naturels.

Prochaine Assemblée Générale : Le deuxième mardi du mois de juin
Adhésion : 60€ par an pour la commune.



CLUB DE LOISIRS ET DE DETENTE

« Créer du lien »

Président : Michel LHANAS 05 57 51 39 88 / 06 77 58 30 22

L'association Club de Loisirs et Détente ouvert à tous se rencontre **le 1^{er} mercredi de chaque mois** à l'espace du vieux presbytère **afin de créer du lien entre les habitants** de Néac et plus.

Programme annuel :

Jeux de sociétés (belotte, triomino, tarot, scrabble....) en fonction des demandes

Sortie récréative, visite, spectacle, théâtre

Mai: rencontre autour d'un repas

Décembre : repas de fin d'année

Partenariat avec le Club de l'Age d'or de Saint Denis de Pile pour des sorties ou visites

Prochaine Assemblée Générale en Février. La date sera confirmée sur le site www.neac.fr

Adhésion annuelle sept à sept : 16€

ASSOCIATIONS COMMUNALES



GYM NEACAISE

« Etre en bonne santé physique et mentale »

Président : Jean-Marie MARENGO 05 57 51 39 51

L'association de Gym Néacaise est rattachée à la FFEPGV (*), comité Gironde qui assure l'encadrement de l'enseignement, l'assurance et délivre les licences.

Les cours : **Mardi de 18H à 19H et Jeudi de 9H30 à 10H30**

Myriam, animatrice, vous entraîne pour une bonne santé physique et mentale avec ballons, haltères, bâtons, poignets lestés, élastiques, steps, tapis etc. .. dans la salle des fêtes.

Chaque cours débute par un échauffement, suivi d'exercices variés : renforcement musculaire, cardio respiratoire, souplesse, équilibre... Le cours se termine par une phase indispensable de relaxation/détente.

Adhésion annuelle sept à sept : 110€



SOS TERRE VIVANTE

« Association pour la protection de l'environnement et la sauvegarde de la biodiversité »

Présidente : Patricia DEVAL 06 67 09 01 94

Mars et septembre : ramassage des déchets sauvages

Mise en place compostage

Broyage végétaux

Randonnée et étude des plantes dites sauvages

Défi famille zéro déchet

Ateliers produits ménagers naturels, cosmétiques naturels

Prochaine Assemblée Générale : La date sera confirmée sur le site www.neac.fr

Adhésion annuelle : 15€

ASSOCIATIONS COMMUNALES



COMITE DES FETES « Animer la commune »

Président : Jean-Marie MARENGO 05 57 51 39 51

L'association a pour but **d'animer la commune.**

Programme annuel :

Janvier : Feu de joie avec nos sapins de Noël

Avril : Carnaval des écoles avec un thème

Juin : Fête des voisins

Juillet : Jeux inter-villages

Randonnée nocturne

Septembre : Grande randonnée de 20 km autour de Néac accompagnée d'un repas

Prochaine Assemblée Générale : La date sera confirmée sur le site www.neac.fr

Adhésion gratuite



CHRONIQUE PAROISSIALE



Crise sanitaire covid-19, une Eglise toujours présente

La pastorale liturgique et sacramentelle s'est mobilisée pour proposer des célébrations à vivre chez soi, seul ou en famille, à tous ceux qui souhaitent vivre ces temps forts de notre foi en communion les uns avec les autres.

L'église de Néac est régulièrement ouverte avec la Présence Réelle.

En période de confinement, la paroisse de Libourne retransmet en direct les messes de semaine à 18h et celle du dimanche à 10h30.

https://www.youtube.com/channel/UCp-lbRGUqKNylnC_cG0wzOA

La Pastorale de la Santé

« *J'étais malade et vous m'avez visité* ». Répondant à cet appel biblique, la pastorale de la Santé - qui englobe le Service évangélique des Malades, la pastorale des personnes handicapées et le service des Aumôniers d'hôpitaux - souhaite être présent pour les personnes les plus fragiles, être à l'écoute de leurs maux et donner, si besoin, les sacrements.

Possibilité de joindre un aumônier pour les personnes hospitalisées 24h sur 24h : 05 57 55 35 15

Messe à Saint Emilion tous les dimanches à 10h30. Et les samedi soir à 18h dans l'une des paroisses du secteur – voir le calendrier affiché à l'église.

Secrétariat digital en ligne

Inscriptions au catéchisme, demande de baptême ou de mariage, certificats, obèques, intentions de prière, réconciliation, l'onction des malades, l'Apocalypse de st Emilion, les pèlerinages, les textes du dimanche, la préparation à la première communion.... Laissez-vous guider ! app.digitheo.net/saint-emilion/fr#

Monsieur l'abbé de Rozières

Presbytère, 6 rue de l'Abbé Bergéy – 33330 Saint-Emilion

05 57 24 70 81 les mardi, jeudi et le vendredi de 14 h à 17 h.

secretariat-paroisse-saint-emilion@orange.fr

INFORMATIONS PRATIQUES

Cabinet de soins infirmiers Cécile CANAC : 06 77 62 10 40 Yasmina AGENEAU : 06 19 05 36 89 Nicolas HABOUB : 06 70 68 91 12	Association d'aide à domicile Du Lussacais 1 rue du ruisseau d'Argent 33570 LUSSAC Tél : 05 57 74 51 62
--	--

PERMANENCE AIDE SOCIALE

Elle est assurée par Madame Bordes Catherine, conseillère municipale une fois par mois le jeudi après-midi de 14h à 17h en mairie, et sur rendez-vous auprès du secrétariat au 05 57 51 09 54 ou par mail à : communedeneac@orange.fr

DECES ET NAISSANCES

DECES : MAYER Bernard le 12/02/20, DEJEAN Micheline le 14/03/20,

FAURE Jean, e 21/05/20, CORBARI Ivan le 13/06/20.

NAISSANCES : RICHEL Anaëlle le 01/10/20, ARCONIAN Ava le 08/10/20.

CONTACT AVEC LES ADMINISTRES

Chers vous tous,

Comme nous vous l'avons annoncé lors du dernier bulletin, nous souhaitons vous rencontrer afin de remplir un formulaire qui nous permettra de mieux connaître vos besoins et de créer une dynamique d'échanges. Nous avons commencé et cela a été ralenti avec le confinement. Nous nous permettons d'insérer ce questionnaire dans le bulletin pour que nous l'ayons tous. Nous serons ravis de vos retours par email ou directement à la mairie.

Un immense merci de votre aide.

*Les Procès-Verbaux des Conseils Municipaux
sont consultables au secrétariat de la Mairie*

Editorial : Monsieur Patrick FOURREAU Maire de Néac

Rédaction : Commission Communication

Impression : Mairie de NEAC

Publication : Mairie de NEAC

Parution : Semestrielle

**Le secrétariat de la mairie est à votre service pour toutes démarches ou renseignements
au Tél : 05 57 51 09 54 – Fax : 05 57 51 96 85 – mail : communedeneac@orange.fr
Horaires : Lundi-Mardi et Jeudi de 9h00 à 1200 et de 14h00 à 17h30 et le vendredi de
9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00**

QUESTIONNAIRE

A NOUS RETOURNER A LA MAIRIE OU PAR MAIL

Bien chers tous,

Dans le souci de nous connaître davantage, de créer du lien, de récolter vos attentes et vos suggestions, connaître les moyens de communication que vous souhaitez...ce petit questionnaire nous aidera !

Depuis quelle année habitez-vous à Néac?

Dans quel hameau ?

Bertineau / Chagneau / Chevrol / Lavaud / Lavergne

Pourquoi avoir choisi Néac comme lieu d'habitation ?

Lieu de travail, proximité avec Libourne, la campagne, le calme, l'école, le réseau routier, ?

Avez-vous des enfants, si oui

Où sont-ils scolarisés ?

Quelles sont vos satisfactions en tant qu'habitant de Néac ?

Connaissez-vous les différents services de la commune et de la communauté de communes du Grand Saint-Emilionnais?

- Transport
- Activités
- Services
- Cadre de vie
- Vie sociale
- Environnement
- Autres

Par quels moyens souhaitez-vous être informé(e)?

Journal papier A l'écoute de Néac
Rencontre, réunion
Panneau Affichage
Information dans les boîtes à lettres
Internet
Facebook
Mail
SMS

Si vous le souhaitez : Nom :

Prénom :

Tél :

Adresse mail :

N'hésitez pas à nous laisser vos commentaires.

Nous vous remercions sincèrement pour votre temps et vos idées.

L'équipe municipale de Néac.

